



Communiqué de presse

Saint-Pierre, le 8 juillet 2016

Bientôt un nouveau billet de 50 euros...

Un nouveau billet de 50 euros sera mis en circulation le 4 avril 2017.

La Banque Centrale Européenne a récemment dévoilé le visuel du prochain billet de 50 euros qui entrera en circulation le 4 avril prochain. Ce délai de 9 mois entre la présentation du billet et sa mise en circulation permet aux professionnels manipulant régulièrement ces billets de disposer d'une période suffisante pour se préparer à l'introduction de la nouvelle coupure.

Le nouveau billet de 50€ sera doté de plusieurs outils lui permettant d'être mieux armé contre la contrefaçon, comme d'une robe ocre et d'une porte-fenêtre ouvragée. Il disposera également d'une "fenêtre portrait" permettant de faire apparaître, par transparence, un portrait de la princesse Europe dans la partie supérieure de l'hologramme, et d'un "nombre émeraude", c'est-à-dire un nombre brillant qui change de couleur selon son inclinaison, passant du vert émeraude au bleu profond, et produisant un effet de lumière qui se déplace.

Le nouveau billet de 50 euros est le quatrième de la série « Europe » qui remplace progressivement la première série des billets en euros introduite en 2002. Les billets de 5, 10 et 20 euros de la série « Europe » ont été mis en circulation respectivement en mai 2013, en septembre 2014 et en novembre 2015. Le billet de 50 euros est la valeur la plus largement utilisée au sein de la gamme des billets en euros.

Pour en savoir plus :

- [Dossier de presse de présentation du nouveau billet de 50 €](#)
- [Vidéo du nouveau billet de 50€](#)
- [Dépliant grand public du nouveau billet de 50 €](#)

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Établissement public national, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : aurelien.pere@iedom-spm.fr ou par tél.au 05 08 41 06 06